

## LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX AU CANADA... LE «NIVELLEMENT PAR LE BAS»



**E**n juin 1993, nous avons publié dans l'INFOMAC les conséquences possibles sur les programmes sociaux des accords de libre-échange de l'ALÉ et de l'ALÉNA (Canada, États-Unis, Mexique etc...). Aujourd'hui, nous voyons toute la portée de ces accords.

Il y a un an, nous accusions le gouvernement Mulroney de vendre le pays sur la scène internationale, aujourd'hui, c'est au tour du gouvernement de Jean Chrétien à avoir ratifié le dernier accord en décembre 1993, soit celui de l'ALÉNA sans pour autant avoir négocié des ententes parallèles tel que promis lors de la campagne électorale à l'automne dernier.

En janvier, le gouvernement canadien entreprenait sous la gouverne du ministre des finances, Paul Martin, une vaste consultation auprès des banquiers et des chefs d'entreprises, sur le déficit et les finances publiques. Le mot d'ordre était donné: «Afin de créer de l'emploi, sabrons dans les programmes de sécurité du revenu, ces programmes rendent les gens paresseux et dépendants, privatisons les services publics et faisons travailler le monde à des salaires moindres afin d'être

plus compétitifs et de maximiser les profits».

Ce mot d'ordre venant de la haute finance se réfère aux conditions de vie et de travail des pays pauvres. Pourtant, lorsque nous lisons les pages financières, beaucoup d'entreprises au Québec et au Canada font des profits

exorbitants mais peu payent des impôts! Le gouvernement de Jean Chrétien nous avait promis une révision de la fiscalité lors de sa campagne électorale et lors de son premier budget en février 94, non seulement aucune révision de la fiscalité nous a été proposée mais on a encore une fois sabré dans le programme de l'assurance-chômage.

Comme le faisait remarquer l'économiste Pierre Fortin dans la presse de mars dernier: «Les possibilités de réduire les dépenses fédérales ailleurs que dans le budget de l'assurance-chômage ne manquaient pourtant pas. Il aurait suffi d'ouvrir les quelques derniers rapports annuels du Vérificateur général du Canada. N'importe lequel à n'importe quelle page».

Dans son rapport de l'automne 1993, le Conseil na- ►

tional du bien-être social recommandait dans sa conclusion :

«Notre priorité devrait être la formulation de politiques fiscales et économiques qui mèneront à la réduction du chômage, la meilleure façon de réduire la dépendance à l'égard de l'assistance sociale et de l'assurance-chômage est d'assurer le plein emploi».

## LA CONSULTATION SUR LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX SERAIT-ELLE TOUT SIMPLEMENT BIDON ?

Le 31 janvier, le ministre Lloyd Axworthy du développement des ressources humaines annonçait le lancement d'une vaste consultation sur la réforme des programmes sociaux à travers le Canada dont notamment ceux touchant les questions de sécurité du revenu. Un comité permanent a été créé.

Cette consultation aura trois phases et prendra la forme d'un projet de loi en décembre prochain.

La réforme (il faut sous-entendre les coupures) a déjà débuté comme vous l'avez constaté en février sur le dos des chômeurs.

En mars, la première phase de consultation auprès des organismes a été complètement bidon. D'ailleurs à Montréal, plus de quarante groupes ont dénoncé cette consultation à la va-vite. Le ministre nous a annoncé son plan d'action pour avril. Nous ne connaissons toujours pas le contenu réel de ce plan d'action à part l'annonce de projets pilotes pour les pêcheurs et de vagues projets pour les 55 ans et plus au Nouveau-Brunswick.

Les principaux enjeux de la réforme porteront

## H u m !

Compagnie	Profit avant impôt	Impôt payé
Inco	22 220 000 \$	0 \$
Coca-cola	24 500 000 \$	0 \$
Banque Royale	63 000 000 \$	0 \$
Hollinger Inc.	94 100 000 \$	0 \$
Brascan	197 100 000 \$	0 \$

principalement sur l'abolition ou du moins le resserrement du régime de l'assurance-chômage et d'assistance sociale allant vers un régime de revenu minimum... et centralisé à Ottawa.

Nous croyons que nous ne devons pas confondre un régime d'assurance avec un régime d'assistance ainsi que la création d'emploi ne doit pas se faire sur le dos des plus démunis de notre société.

Le Mouvement Action Chômage de Montréal entend s'impliquer dans la deuxième et troisième phase de consultation avec ses membres et partenaires. Nous croyons qu'il est urgent de réaffirmer notre position sur une révision complète de la fiscalité ainsi qu'à une plus grande accessibilité au régime de l'assurance-chômage.

Déjà, nous avons organisé ou participé à plus d'une dizaine de rencontres sur la réforme et dès que le plan d'action sera connu, nous organiserons des rencontres et un plan d'action afin d'élaborer et de faire connaître davantage notre point de vue.

Nous vous souhaitons bonnes vacances et revenez-nous en forme pour l'automne...Il sera chaud !

**Françoise Laliberté**

Le Mouvement Action-Chômage de Montréal est membre de l'Association des Mouvements Action-Chômage du Québec (AMACQ) • Ont collaboré à ce bulletin: Françoise Laliberté et Jean Leduc • Edition électronique: Sébastien Bouchard • Photocopie: CSN  
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec — 2<sup>e</sup> trimestre 1994

## Assurance-chômage: les changements majeurs

Le Mouvement Action Chômage de Montréal invite les groupes et organismes à participer à une rencontre d'information sur les changements importants à la loi de l'assurance-chômage (modifications d'avril dernier et de juillet prochain).

LUNDI, LE 20 JUIN DE 13 H 30 À 16 H 30

au local du MAC de Montréal  
6839, A rue Drolet, local 304  
271-4800

Confirmez votre présence avant  
le 17 juin (c'est gratuit)  
maximum : 30 personnes

## ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE ANNUELLE DU

MOUVEMENT ACTION

CHÔMAGE DE MONTRÉAL

MARDI, LE 21 JUIN  
1993 À 19 H 30

au 6839 A, rue  
Drolet, local 304

*Votre participation et  
votre présence sont vitales  
pour le mouvement*

## SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC

LE PROJET DE CHARTE POPULAIRE (Pour bâtir un Québec populaire)  
SERA ADOPTÉ EN GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE  
LES 10-11-12 JUIN À CAP ROUGE (Québec).

Plus de 300 personnes participerons à ce grand évènement... à suivre

# ASSURANCE-CHÔMAGE:

*Le problème du chômage pose avec acuité la responsabilité sociale que l'état doit assumer dans les économies modernes. Ainsi, depuis plus d'une décennie, les politiques néo-libérales suivies par les gouvernements fédéraux ont transfiguré le paysage socio-économique du Canada et, par incidence, le Québec. Un de ces corollaires les plus troublant est un taux de chômage élevé et persistant. Avec un taux officiel de 13,1 % et un taux réel de 22,6 %, la problématique du chômage est une réalité incontournable pour le quart de la population active du Québec qui assiste, souvent impuissante, à l'érosion de ses droits les plus élémentaires.*

D'aucuns affirment que ces politiques ont sensiblement modifié la structure du marché du travail (emploi occasionnel, temporaire, à temps partagé, à temps partiel) et qu'en conséquence la couverture du régime d'assurance-chômage devrait englober ces nouvelles réalités. C'est la position que défend l'Association des Mouvements Action Chômage du Québec comme ce fut la position que défendit «courageusement» le parti libéral lors de son séjour dans l'opposition. Pourtant...

Le 22 février 1994, le Ministre des finances Paul Martin a déposé son budget qui, contre toute attente, comporte d'importantes modifications au régime d'assurance-chômage (voir projet de loi C-17) et implique des compressions budgétaires à l'assurance-chômage de l'ordre de 750 millions pour l'exercice financier de 1994-95 et de 2,4 milliards pour les exercices de 1995-96 et 96-97, soit 5,5 milliards sur trois ans.

Une fois de plus, les chômeurs et chômeuses sont mis à contribution d'une façon disproportionnée pour assainir les finances publiques. Et afin de faire accepter par la population le bien-fondé d'une telle initiative, rien de telle que la sempiternelle image du chômeur buveur de bière, reprise récemment par le Premier ministre Chrétien dans une de ses nombreuses déclarations.

Avec son projet de loi C-17, le gouvernement libéral accélère le démantèlement du régime de l'assurance-chômage entrepris par les conservateurs sous

prétexte que le régime est la cause structurelle du chômage. Qu'il est l'un des plus généreux au monde, qu'il n'incite pas du tout les sans-emploi à se perfectionner, à travailler et à chercher un emploi. Le gouvernement minimise les retombées de ses politiques économiques et sociales en faisant porter sur le dos des sans-emploi l'entière responsabilité de leur situation, stigmatise dans l'opinion publique l'image des chômeurs et chômeuses fraudeurs, profiteurs et paresseux.

Ce cynisme politique inquiète. En somme pour se disculper de toutes responsabilités, le gouvernement se donne l'embarras du choix pour trouver des excuses.

Rassurée par les sondages bidons, notre classe dirigeante use des bonnes vieilles campagnes idéologiques volontairement débilitante et démobilisante leur permettant de s'assurer une stabilité dans la médiocrité.

## **1-AUGMENTATION DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:**

Le minimum de semaines assurables requises pour se qualifier aux prestations d'assurance-chômage passe de 10 à 12 semaines. Cette mesure s'attaque directement aux travailleurs et travailleuses à statut précaire. Les incidences sur une région comme la Gaspésie seront dramatiques. Selon Statistique Canada, près de 30 % des travailleurs et travailleuses seront touchés par cette mesure et devront faire appel à la sécurité sociale.

# 4 ANS DE COUPURES!

## LE PROJET DE LOI C-17: LES NOUVELLES MESURES

### 2-RÉDUCTION DE LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE PRESTATIONS :

Un des changements majeurs annoncé lors du budget Martin a été la réduction significative de la durée de la période de prestations.

Cette disposition n'est pas encore en vigueur officiellement mais deviendra effective rétroactivement au 3 avril 94 dès que la loi sera adoptée dans les prochaines semaines. Ainsi, toutes les personnes ayant complété une demande de prestations débutant le 3 avril dernier seront touchées par cette nouvelle mesure.

Comparons la portée extrêmement négative de cette réforme libérale dans le même foulée que celle annoncée par le défunt gouvernement Mulroney (voir tableau ci-bas).

Qu'advient-il des travailleurs et travailleuses saisonniers qui ont peine à accumuler le nombre de semaines de travail?

De ceux et celles qui occupent des emplois précaires (à contrat, temporaire, sur appel, surnuméraire, temps partiel, nommez-en...)?

Que se passe-t-il dans des régions de plus en plus isolées et abandonnées à leur triste sort?

Que deviendra le régime d'assurance-chômage, filet important d'une sécurité sociale «minimum»? Il s'américanise de plus en plus en copiant les mesures en vigueur chez nos voisins américains.

La durée de la période de prestations est fixée selon deux facteurs: le nombre de semaines travaillées et le taux de chômage régional. Le nombre de semaines tra-

### Une personne ayant travaillé 20 semaines présente une demande d'assurance-chômage; à combien de semaines de prestations aura-t-elle droit?

	Montréal	Chibougamau	Hull
Taux de chômage:	12,6 %	18,2 %	11,1 %
Avant 1990	50 semaines de prestations	50 semaines de prestations	50 semaines de prestations
De 1990 au 2 avril 1994:	41 semaines de prestations	49 semaines de prestations	39 semaines de prestations
Au 3 avril 1994 avec la réforme:	28 semaines de prestations	36 semaines de prestations	26 semaines de prestations

vaillées est utilisé pour déterminer une durée de période de prestations de base, tandis que le taux de chômage régional, s'il est élevé, vient augmenter la période de prestations à laquelle vous avez droit.

### 3- RÉDUCTION DU TAUX DE PRESTATIONS PASSANT DE 57 % À 55 % DU SALAIRE HEBDOMADAIRE BRUT POUR L'ENSEMBLE DES PRESTATAIRES

Sauf qu'on établira un taux de prestations à 60 % pour ceux et celles qui ont un revenu assurable égal ou inférieur à 390\$ et s'ils ont des personnes à charge. On estime qu'environ 15 % des prestataires feront partie de ce groupe. Cependant, l'avantage d'un taux de prestations plus élevé sera annulé par la norme d'admissibilité plus stricte et la durée réduite de la période de prestations.

### 4- MAINTIEN DES EXCLUSIONS TOTALES EN CAS DE DÉPART VOLONTAIRE OU D'INCONDUITE

### 5- BAISSÉ DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

En 1994, la cotisation pour les employés est de 3,07 \$ par 100 \$ de rémunérations assurables et pour les employeurs de 1,4 fois le taux des employés, soit 4,30 \$/100 \$.

Suite aux coupures qui entraineront une réduction des dépenses dans le cadre du régime d'assurance-chômage, le gouvernement se propose de ramener le taux de cotisation à 3,00 \$ en 1995. Selon le gouvernement, la réduction des cotisations de l'ordre de 7 cents créera 40 000 emplois. Pour reprendre la boutade du Congrès du travail de Canada, pourquoi ne pas réduire les cotisations de 2,80 \$ pour créer 1,6 millions d'emplois et éliminer complètement le chômage?

Rappelons nous qu'en 1993, le gouvernement conservateur accordait aux entreprises un allègement

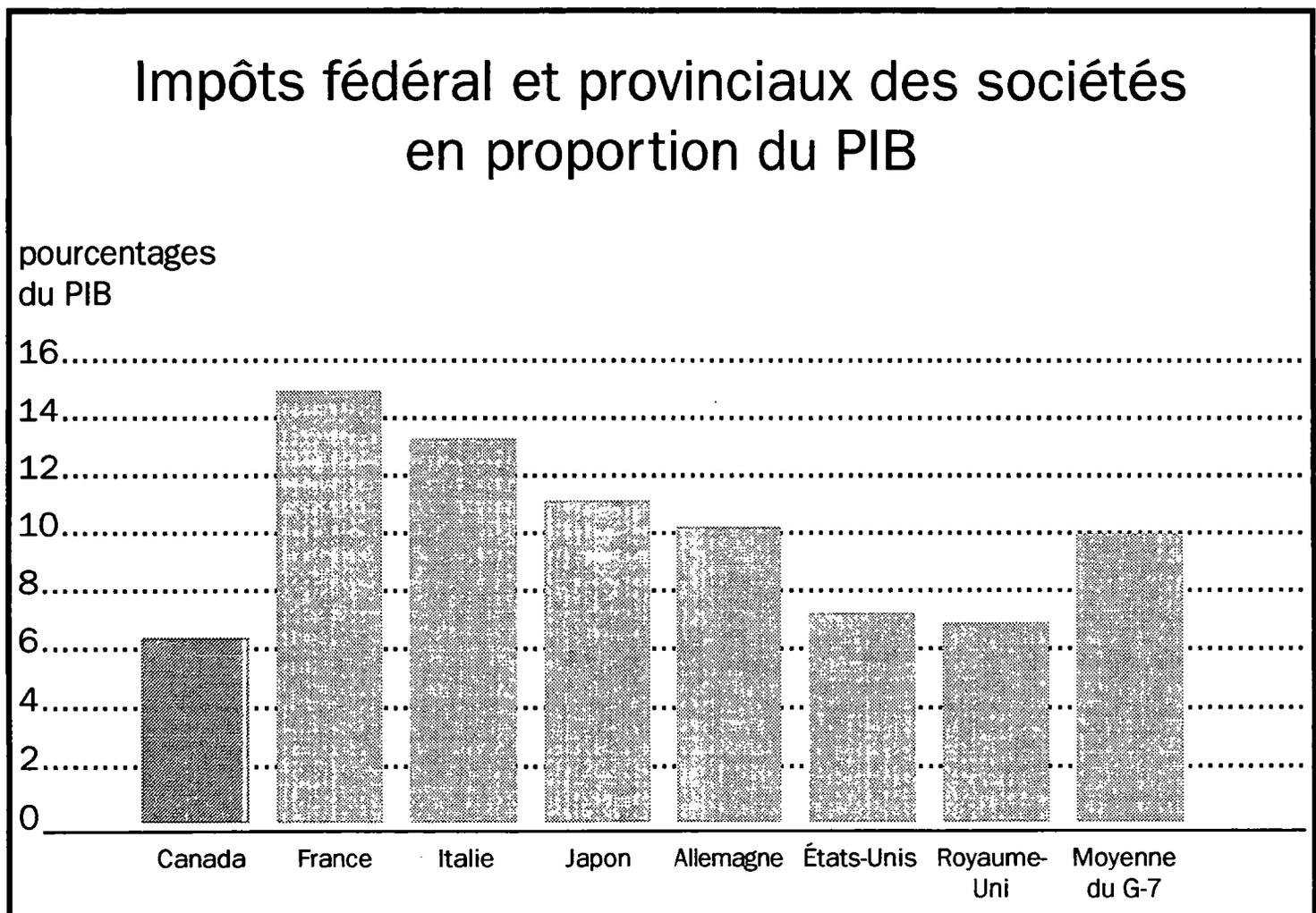


des primes d'assurance-chômage pour créer des emplois supplémentaires. Plus de 900 000 entreprises pouvaient bénéficier de cette mesure financée à même les recettes du gouvernement fédéral (500 millions). Grâce à cette mesure, les entreprises auraient dû créer 320 000 emplois. Or, Statistique Canada a indiqué dernièrement que les 900 000 entreprises du Canada n'ont créé que 58 000 emplois depuis un an. Le gouvernement sait fort bien que les réductions de cotisations ne créent pas d'emploi.

Le projet de C-17 fait sauter une maille de plus au filet de protection offert par l'assurance-chômage et nous craignons pour l'avenir de ce programme. Un million cinq cent mille canadiens et canadiennes sont

au chômage et plus de deux millions d'autres personnes vivent de l'aide sociale. Ces chiffres illustrent la situation déplorable du marché du travail. Nous considérons que le moment est mal choisi pour réduire davantage les prestations à ceux et celles qui subissent une perte d'emploi et qui se trouvent donc doublement pénalisés-es par un contexte économique défavorable au maintien des emplois actuels et qui ne génère qu'une création d'emplois précaires.

**Jean Leduc (AMACQ)**



# NOUVELLE ÉDITION



L'action du Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal, par son service d'information et d'aide, encourage les chômeurs et chômeuses à se prendre en main. C'est dans cet esprit que le MAC a décidé d'opter pour l'approche collective (rencontres d'information) qui nous rend davantage solidaires et autonomes. Un des outils que le MAC produit est le guide «Conseils pratiques». En plus de renseigner les gens sur l'ensemble de la loi, il nous permet de financer une partie de nos activités. Le guide est disponible au coût de 4,00 \$ (ajoutez 1,50 \$ pour les frais postaux).

**S.V.P., Postez le tout au:**

**Mouvement**

**Action-Chômage de Montréal**

**6839 A, rue Drolet, 3<sup>e</sup> étage**

**Montréal (Québec)**

**H2S 2T1**

**271-4099**

nom: \_\_\_\_\_

adresse: \_\_\_\_\_

code postal: \_\_\_\_\_ téléphone: \_\_\_\_\_

Je désire recevoir \_\_\_\_\_ exemplaires du guide  
«Conseils pratiques»

Ci-inclus un chèque au montant de \_\_\_\_\_ \$

Réforme Axworthy:

## LA FIN DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE?

**L**a réforme Axworthy marquerait la mort de l'assurance-chômage telle qu'elle existe depuis plus de 50 ans. Pour faire avaler la pilule à la population, le gouvernement Chrétien mène présentement une gigantesque opération de propagande, tout en faisant semblant de consulter la population. Le MAC de Montréal n'est pas dupe: c'est une consultation-bidon. Le gouvernement a déjà décidé de sabrer dans les programmes sociaux. Cette décision fait partie d'une stratégie concertée des pays occidentaux pour attaquer ces programmes.

Une assurance universelle contre le risque de perdre son emploi. Des prestations suffisantes pour n'envoyer personne à la rue. Voilà l'assurance-chômage telle que le MAC de Montréal la veut. Mais parce que l'assurance-chômage restera toujours un pis-aller, nous nous devons aussi de réclamer ce que Jean Chrétien nous avait promis en campagne électorale, avant de virer capot: des jobs, des jobs, des jobs!

### CHÔMER SANS CREVER...

Ne mélangeons pas les pommes et les oranges, ni l'aide sociale et l'assurance-chômage. Contrairement à l'aide sociale, l'assurance-chômage n'est pas un régime d'aide aux plus démunis, mais une assurance contre un risque social, celui de perdre son emploi. C'est pourquoi il ne saurait être question, comme le souhaite Axworthy avec son régime à deux vitesses, de rendre les prestations d'assurance-chômage conditionnelles à des programmes d'employabilité ou au revenu familial. Que l'époux d'une chômeuse gagne 40 000 \$ par année ne devrait pas priver celle-ci des prestations auxquelles elle a droit.

Le régime d'assurance-chômage est indivisible. Abandonner l'universalité du régime déboucherait sur la division des travailleurs: ceux qui ont un emploi décent et les autres, à qui l'on impose des jobbines contre une maigre pitance. Sans compter l'impact catastrophique d'un régime à deux vitesses pour les régions à l'économie chambranlante comme la Gaspésie et l'est de Montréal!

Le financement des prestations d'assurance-chômage fondées sur le taux régional de chômage doit être à nouveau financé par le gouvernement canadien. Faut-il rappeler que le fédéral s'est retiré du financement de la caisse d'assurance-chômage depuis 1990? Cela doit cesser. Le financement par l'État permettrait aussi de revenir à un niveau de prestations équivalent aux deux tiers de la moyenne du salaire précédant la mise à pied. Voir son revenu diminuer du tiers, c'est déjà catastrophique. Quand la baisse du revenu est plus grande, quel choix présente-t-on aux chômeurs? Vendre la maison ou accepter une

L'ASSURANCE-CHÔMAGE  
C'EST UN DROIT  
ET C'EST VITAL!

McJob? La lèpre ou le choléra? Mais le fédéral semble plutôt vouloir ramener les prestations à 50%... ce qui est, comme par hasard, le niveau des prestations existant aux États-Unis. Et vive le libre-échange!

## ET CRÉER DES JOBS!

Pour le MAC de Montréal, un régime d'assurance-chômage de qualité est essentiel. Mais nous sommes aussi bien conscients que notre société vit une véritable crise de l'emploi. 22% de la population active est condamnée à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale... et que personne ne vienne prétendre que notre société compte tant de fraudeurs et de paresseux! Non, la responsabilité du chômage ne revient pas aux chômeuses et chômeurs, mais bien à l'État. Et la solution à la crise de l'emploi ne viendra que d'une véritable intervention de l'État en ce sens.

La réforme Axworthy ne ferait qu'appauvrir les chômeurs pour les forcer à accepter des jobbines. Elle ne réglerait en rien la crise de l'emploi. Pour nous, une véritable politique de l'emploi comprend une politique cohérente de formation professionnelle. Cette politique devrait être financée par le fonds général du gouvernement, mais aussi par une taxe spéciale aux entreprises, comme le recommandait le rapport de Granpré sur l'adaptation au libre-échange. Il s'agirait, à l'aide d'une taxe équivalente à 1% de la masse salariale, de constituer un fonds spécial d'adaptation. Ensuite, l'état doit faire en sorte de réduire le temps de travail. Une telle mesure implique, à long terme, une réforme de la fiscalité de façon à faire en sorte que la réduction des heures de travail n'entraîne une baisse du revenu disponible.

**Le ministre Axworthy lui-même admettait d'ailleurs que 40 à 50% des travailleurs excèdent la durée normale de leur semaine de travail, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il est souvent moins coûteux pour une entreprise de recourir au temps supplémentaire que d'embaucher des sans-emplois...**

À plus court terme, il faudrait premièrement réduire la durée d'heures maximales de la semaine de travail pour atteindre 35 heures d'ici l'an 2000. Actuellement, la durée maximale du travail, qui s'élève à 44 heures par semaine, n'a pas été revue depuis les années '50! De plus, une autre mesure doit être appliquée: l'interdiction du temps supplémentaire. Véritable fléau social, nous assistons ces temps-ci à une augmentation du temps supplémentaire...et du chômage! Le ministre Axworthy lui-même admettait d'ailleurs que 40 à 50% des travailleurs excèdent la durée normale de leur semaine de travail, ce qui n'est pas

étonnant puisqu'il est souvent moins coûteux pour une entreprise de recourir au temps supplémentaire que d'embaucher des sans-emplois...

Donc, pour le MAC de Montréal, deux principes doivent être réaffirmés: on ne chôme pas parce qu'on est paresseux, mais parce que la société n'est plus en mesure d'assurer un emploi à toutes et tous. Le gouvernement doit donc éviter de pénaliser les chômeurs pour cette crise de l'emploi. Il doit plutôt admettre sa responsabilité face à cette crise et faire en sorte de créer des jobs. N'est-ce pas pour cela que la population a élu le gouvernement libéral?

LE MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL est membre de  
l'Association des Mouvements Action-Chômage du Québec (AMACQ)

Coordination: Françoise Laliberté • Rédaction: Nicole Côté, Claude Girard, Guillaume Vaillancourt  
Infographie: Sébastien Bouchard • Photocopie: CSN

Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec — 4<sup>e</sup> trimestre 1994

Partout où passe la consultation-bidon du ministre Axworthy, des manifestants l'accueillent. De plus, 10 000 étudiants sont allés manifester contre la réforme Axworthy à Ottawa. Montréal ne fera pas exception!



**GRAND  
RASSEMBLEMENT  
D'OPPOSITION A  
LA REFORME DES  
PROGRAMMES  
SOCIAUX**

***Mardi 6 décembre 1994 à 13h30  
Rendez-vous au Palais du Commerce  
1650, rue Berri (Métro Berri-UQAM)***

# L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**I**l faut s'attendre au pire dans les prochains mois avec le régime d'assurance-chômage. Malgré la consultation en cours sur la réforme des programmes sociaux, la décision de scinder le régime en deux parties serait déjà prise au mépris des travailleurs et des travailleuses, particulièrement ceux et celles à statut précaire.

Ça va faire mal. Le gouvernement fédéral a décidé de donner un nouvel élan à cette politique de précarité et de diminution des droits rattachés à l'exercice d'un travail salarié. L'idée est simple: réserver aux chômeurs occasionnels le genre de régime de base qui existe en ce moment. Travailleurs précaires et saisonniers en seraient exclus. Ces derniers seraient visés par une nouvelle mesure appelée «programme de prestations d'aide à l'adaptation».

Ces prestataires «fréquents» recevraient des prestations inférieures à celles prévues par le régime de base, établies en fonction du revenu et pour une durée différente de celle des autres prestations. Le gouvernement propose également d'accorder les prestations en fonction du revenu familial. Cela pénaliserait gravement les travailleurs et travailleuses à statut précaire, en particulier les femmes.

Pour le MAC de Montréal, l'introduction d'un tel régime est inadmissible pour plusieurs raisons. D'abord, il s'agit d'une brèche importante dans l'universalité du régime. D'un côté, un certain nombre de travailleuses et travailleurs, soi-disant plus productifs, plus scolarisés ou simplement chanceux auraient droit au régime d'assurance actuel. Ces travailleurs et l'industrie à laquelle ils appartiennent pourraient bénéficier, en plus, de programmes d'adaptation fort intéressants financés par le régime d'assurance-chômage. Toutefois, le gouvernement ne réviserait pas l'actuel régime d'exclusion et les restrictions imposées en avril dernier.

Par contre, environ le tiers des prestataires actuels, ceux qui ont fait trois demandes ou plus en cinq ans, seraient contraints de poursuivre une activité de formation ou de développement de l'employabilité sous peine de voir

leurs prestations réduites ou annulées. La mise en oeuvre d'un tel système mettrait fin à l'assurance-chômage pour une bonne partie de la main-d'oeuvre. Cela signifierait le retour à une forme d'assurance-chômage visant exclusivement les chômeurs fréquents et moins nantis en y intégrant le principe de la loi 37 au Québec.

## DES RÉFORMES À LA PIÈCE: LES LOIS C-40, C-13 ET C-17

Ayant délibérément choisi le laisser-faire et la mondialisation des échanges, l'État n'a d'autre choix que de contraindre la main-d'oeuvre à s'adapter et à contenir ses demandes salariales pour le plus grand bénéfice du capital à l'échelle mondiale. Et le moyen pour y arriver consiste à réduire la protection sociale. Au Canada, le gouvernement fédéral n'a pas attendu la publication du livre vert pour agir. En fait, il s'agit de l'accélération d'un processus lancé en 1990, avec la première réforme de l'assurance-chômage.

La réforme de 1990 a fait très mal aux travailleuses et travailleurs. Le gouvernement a décidé de recourir à la caisse d'assurance-chômage pour financer, à même une réduction des prestations, certaines activités de formation et de recyclage. Le budget fédéral de février dernier est venu donner un second tour de vis à l'admissibilité et à la couverture générale du régime. Des économies d'environ 5 milliards \$ en trois ans pour le Canada sont prévues. Grâce à ces mesures, la caisse devrait enregistrer cette année un surplus d'environ 2,5 milliards \$, une première depuis 1990.

Mais la contribution la plus significative au renforcement de la discipline industrielle demeure sans conteste,

# À NOUVEAU RÉDUITE

depuis avril 1993, l'exclusion complète du régime en cas de départ volontaire ou d'inconduite. Une telle sanction permet à plusieurs employeurs de revoir les conditions de travail à la baisse.

## NON À L'APPAUVRISSMENT À L'AMÉRICAIN!

Le livre vert sur la réforme de la protection sociale au Canada constitue un retournement majeur de l'approche gouvernementale face aux problèmes sociaux et en particulier face à l'emploi. Le MAC de Montréal déplore que le gouvernement libéral actuel se contente de relayer au pays une stratégie américaine de relance de l'économie qui passe par la baisse des salaires, un appauvrissement généralisé des travailleuses et travailleurs et des licenciements massifs.

Cela a commencé avec le premier budget de Paul Martin, en février dernier. Depuis, il a annoncé pour l'an prochain un scénario de budget à la Nouvelle-Zélande, la quasi-dévastation des services publics, des hausses d'impôt pour la classe moyenne pendant que les banques et la grande entreprise engrangent profits sur profits. Et voilà que le ministre Lloyd Axworthy lance une vaste consultation sur une réforme des programmes sociaux que personne n'a demandée et alors que toutes les décisions sur leur avenir sont déjà prises. N'y a-t-il pas une autre manière de faire?



# LA DETTE? PAS DE PANIQUE!

Les programmes sociaux sont-ils responsables de l'endettement du Canada, qui atteint maintenant plus de 750 milliards de dollars? Non. En fait, les programmes sociaux ne sont responsables que de 6% de l'augmentation de la dette au cours des 25 dernières années. En fait, selon une étude récente de Statistiques Canada\*, les programmes sociaux représentaient le même pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) en 1990 qu'en 1972, soit 9,5%.

Dans les faits, la croissance de la dette est due aux orientations économiques prises par nos gouvernements. Dès le milieu des années '70, on savait que les recettes fiscales étaient insuffisantes. Puis, la récession de 1982 et la hausse des taux d'intérêts découlant de la politique fédérale de lutte à l'inflation ont causé un choc de croissance à la dette. Malgré cela, le gouvernement a continué à appliquer la même politique monétaire et les mêmes politiques fiscales. Et pourtant, il cherche à culpabiliser les chômeurs!

## LES ENTREPRISES PAIENT-ELLES TROP D'IMPOT?

En 1991, des compagnies canadiennes ont caché un total de 100 milliards à l'abri de l'impôt. Les entreprises canadiennes paient même moins d'impôt que dans tous les autres pays du G7. Un professeur de politique fiscale de Toronto, Neil Brooks, affirme d'ailleurs que si le Canada avait appliqué les mêmes taux d'imposition que ceux en vigueur en Europe au cours des années '80, nous n'accuserions pas de déficit... mais aurions plutôt un surplus de 88 milliards de dollars!

Plutôt que de démolir les programmes sociaux, il suffirait au gouvernement Chrétien d'appliquer un impôt minimum de 10%, de couper 10% dans les abris fiscaux et de récupérer les taxes non payées pour couvrir 95% des coûts de tous nos programmes sociaux. Des solutions existent. À nous de forcer le gouvernement à les appliquer!

## Ottawa va sabrer les abris fiscaux

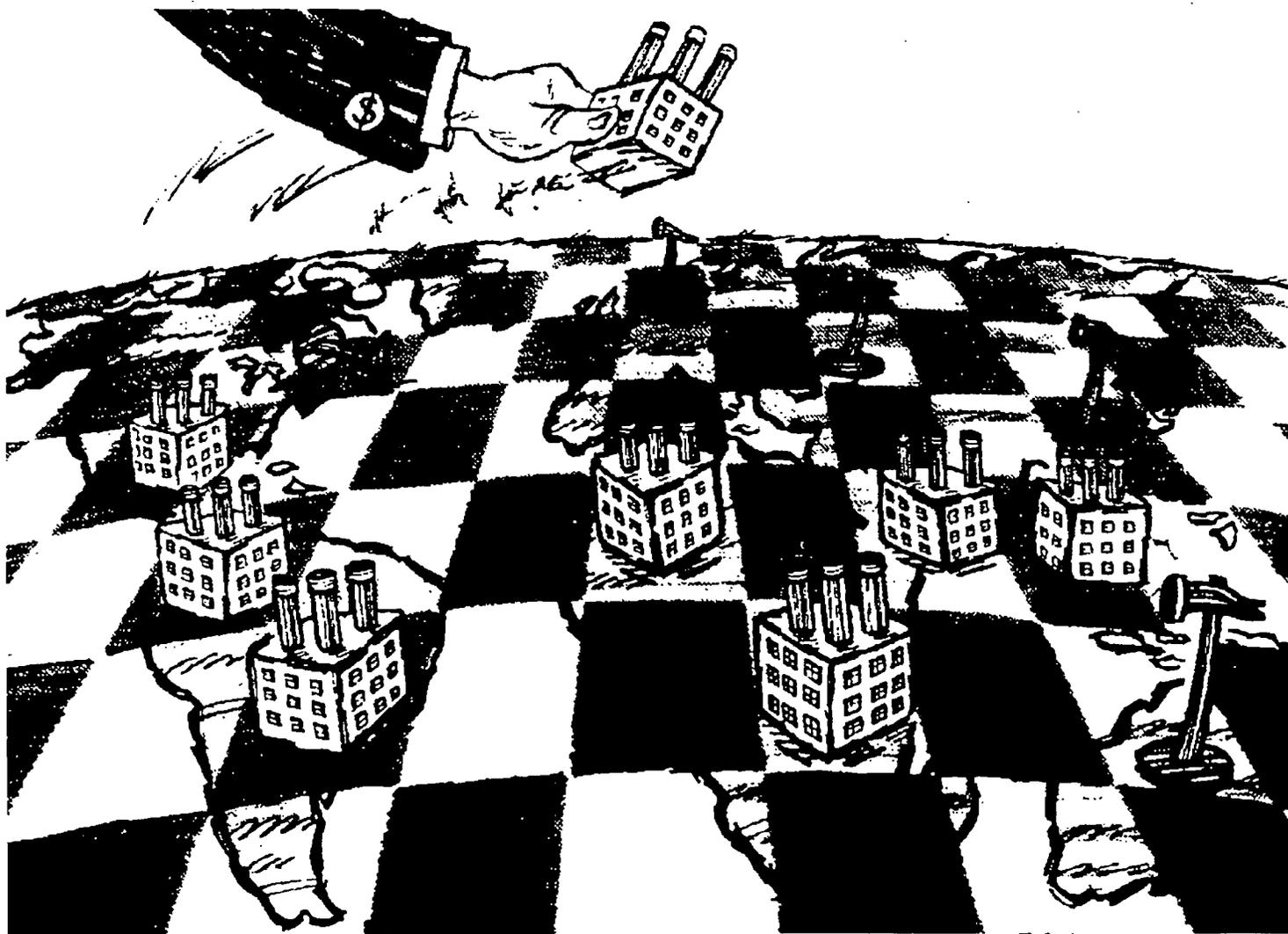
PHILIPPE BOUSSION monde doit faire sa part », dit le ministre.

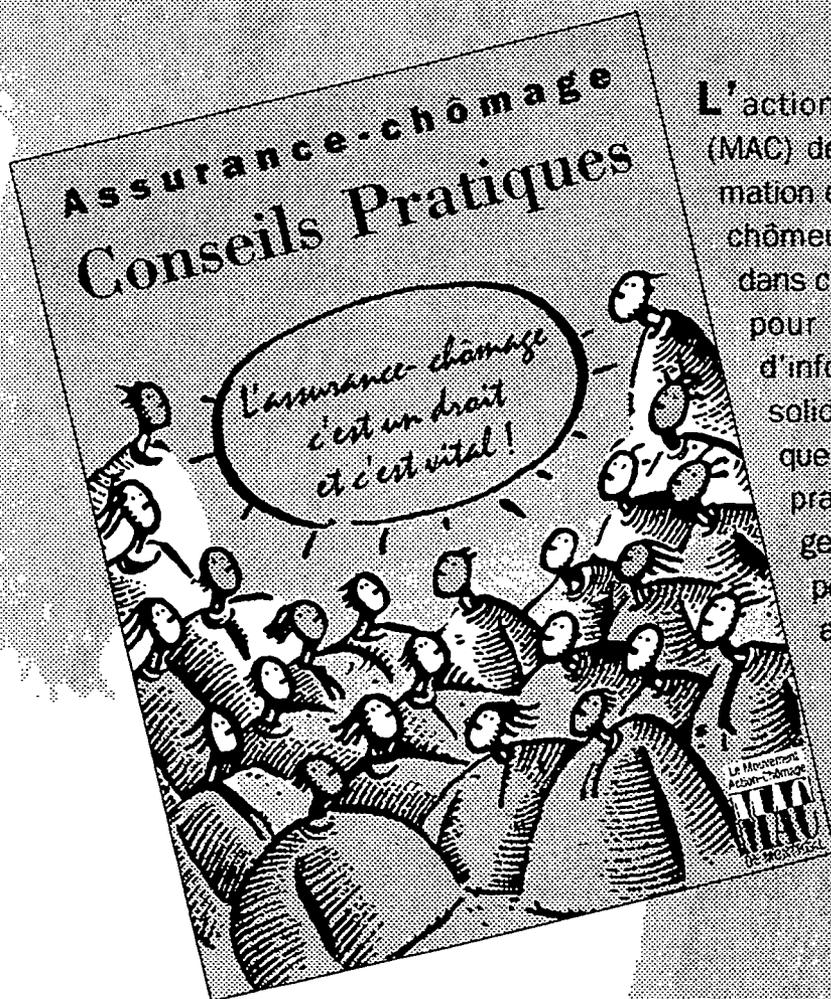


\* La croissance de la dette fédérale, de Mimoto et Cross, Juin 1991

# LA MONDIALISATION DES COUPURES!

**C**hrétien et Axworthy ne sont pas les seuls à traiter les chômeurs de «buveurs de bière» et à vouloir sabrer dans l'assurance-chômage. Le gouvernement britannique, comme par hasard, a lui aussi rendu public un livre blanc s'en prenant à la prétendue «paresse» des chômeurs! Le gouvernement Major veut diminuer la durée des prestations d'un an à six mois, exiger des chômeurs qu'ils signent un contrat stipulant qu'ils s'engagent à «être disponibles pour tout travail», etc. En Italie, le gouvernement cherche aussi à prendre un virage néolibéral, mais une manifestation de plus d'un million de personnes dans les rues de Rome pourrait faire reculer le gouvernement. Dites-donc, il semble que l'on assiste présentement à une mondialisation des coupures!





L'action du Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal, par son service d'information et d'aide, encourage les chômeurs et chômeuses à se prendre en main. C'est dans cet esprit que le MAC a décidé d'opter pour l'approche collective (rencontres d'information) qui nous rend davantage solidaires et autonomes. Un des outils que le MAC produit est le guide «Conseils pratiques». En plus de renseigner les gens sur l'ensemble de la loi, il nous permet de financer une partie de nos activités. Le guide est disponible au coût de 5,00 \$ (ajoutez 1,50 \$ pour les frais postaux).

**S.V.P., Postez le tout au:**

**Mouvement**

**Action-Chômage de Montréal**

**6839 A, rue Drolet, 3<sup>e</sup> étage**

**Montréal (Québec)**

**H2S 2T1**

**271-4099**

nom: \_\_\_\_\_

adresse: \_\_\_\_\_

code postal: \_\_\_\_\_ téléphone: \_\_\_\_\_

Je désire recevoir \_\_\_\_\_ exemplaire (s) du guide

«Conseils pratiques»

Ci-inclus un chèque au montant de \_\_\_\_\_ \$